

PAR COURRIEL

Québec, le 28 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Les 18 et 19 mars 2025, la députée de D'Arcy-McGee déposait à l'Assemblée nationale, trois extraits de pétition adressées à l'Assemblée nationale demandant de renforcer la formation du personnel et la surveillance des milieux de vie substituts pour garantir des conditions de vie adéquates, de s'assurer que les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) s'adaptent aux besoins évolutifs des personnes, en soutenant le maintien et le rehaussement de leurs capacités ainsi que de donner la priorité aux milieux de vie substituts à but non lucratif dans la création de nouvelles places, de faciliter leur développement partout et d'augmenter et de stabiliser le financement des milieux de vie substituts à but non lucratif.

Dans le cadre de référence des RI-RTF des exigences minimales sont déterminées par le ministre. L'une de ces exigences porte sur la formation. Une révision de ce cadre est en cours et il est notamment prévu d'y préciser les exigences relatives à la formation des responsables de ressource, de leurs employés et de leurs remplaçants. Par ailleurs, l'une des dix activités du suivi professionnel de l'utilisateur vise l'évaluation, en continu, de la qualité des services rendus à chacun des usagers hébergés dans les RI-RTF. Ce processus de contrôle de la qualité peut mener à recourir à d'autres mécanismes, par exemple le régime d'examen des plaintes et la réalisation d'une enquête administrative.

... 2

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a comme objectif de bonifier le continuum résidentiel pour la clientèle avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Nous reconnaissons l'apport important des organismes à but non lucratif dans le développement d'un modèle novateur assurant l'inclusion de ces personnes dans la société et leur participation sociale. Des travaux sont d'ailleurs en cours afin de développer un cadre de référence pour encadrer et baliser le développement de projets de logements avec services intégrés offerts par des partenaires. La diffusion de ce document permettra de soutenir les organismes ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui souhaitent démarrer de tels projets, en fonction des priorités locales et du financement disponible.

Veuillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-01327